

TRANSACTION

Déterminés selon des taux dégressifs
et comportant des tranches cumulatives

Tranche du prix de vente

De 0 à 39 999€
De 40 000€ à 79 999€
De 80 000€ à 249 999€
De 250 000€ à 399 999€
De 400 000€ à 699 999€
Au-delà de 700 000€

Taux d'honoraires TTC ** par tranche

5 000€
13,00%
10,00%
9,00%
8,00%
5,00%

Pour une vente sur-mesure de votre bien

* Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf accord particulier.

Barème en vigueur au 01.05.2025

Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000€ (à l'exception des garages et stationnements : 4 000€)

Les honoraires sont calculés sur les prix de vente des biens par tranches cumulatives

Les honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur

** TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%

RETROUVEZ TOUTES NOS OFFRES SUR : www.byll-immobilier.com

LOCATION

Barème gestion locative à 30%